

LA LIBERTÉ HUMAINE CHEZ THOMAS D'AQUIN¹

JEAN-MARC GOGLIN

La liberté constitue un élément nécessaire à l'homme en tant qu'il semble maître et responsable de ses actes. Mais est-ce réellement le cas ? Depuis Freud, les psychanalystes mettent en avant le déterminisme inconscient. Depuis Durkheim, les sociologues mettent en avant le déterminisme culturel. Depuis l'essor des neurosciences, les biologistes et les psychologues cognitivistes mettent en avant le déterminisme neurologique et environnemental. Bref, la notion de liberté semble se restreindre au fur à mesure que progresse la recherche sur les causes déterminantes pour nos actes.

Il peut être paradoxal de vouloir trouver des réponses contemporaines chez un auteur du XIII^e siècle. Certes, mon approche théorique a évolué durant ces années. Je reconnais qu'il est **possible** de lire Thomas autrement que je ne l'ai fait. Une approche plus systématique, davantage en lien avec les problématiques contemporaines, permet, en effet, de faire apparaître d'autres réponses au thème de la liberté. Je pense, notamment, aux problèmes récents posés par les théories des psychologues cognitivistes. Mais, toute démarche a ses présupposés. Et les miens sont historiques.

Lire Thomas de manière historique, pour ce qu'il a d'abord voulu lui-même enseigner, me semble digne d'intérêt. En effet, le Thomas historique enseigne : une méthode de recherche de vérité qui ne néglige aucune question et une théorie de la liberté exigeante.

I. L'objet.

Thomas a longuement travaillé le concept de liberté humaine. En effet, il utilise à de multiples reprises, dans ses écrits, les termes : de *libertas* et de *liberum arbitrium* mais aussi de *voluntas* et d'*electio*. L'Aquinate écrit dans un siècle marqué par les traductions des œuvres d'Aristote et de ses commentateurs gréco-arabes. Comment un théologien, s'appuyant sur l'usage de la raison, articule-t-il des concepts issus de plusieurs traditions de pensée ? **Quelle définition de la liberté humaine peut-il donner ?**

Plusieurs théories de la liberté s'offrent à Thomas. La première est celle de l'automotion : l'homme est responsable uniquement des actions dont il est l'auteur. La

¹ Exposé de soutenance de thèse, 14 janvier 2011, Jury : Alain de Libera, Olivier Boulnois, Gilles Berceville, Cyrille Michon.

deuxième est celle de la connaissance des circonstances : l'homme est responsable uniquement des actions qu'il accomplit en connaissance de cause. La troisième est la liberté à l'égard de la contrainte : l'homme n'est pas libre lorsqu'il est contraint par une force extérieure à agir d'une certaine façon. La quatrième est celle de la liberté à l'égard de toute détermination : l'homme est libre s'il possède toujours le choix d'agir autrement. La cinquième théorie est celle de la liberté de décision : l'homme est libre si la forme d'action qu'il décide d'accomplir n'est pas causalement déterminée ; et donc, s'il possède le libre arbitre ou la volonté libre. Certaines sont des théories inspirées des réflexions philosophiques ; d'autres sont issues de la théologie. Thomas est, en conséquence, amené à réfuter, à adopter, voire à articuler ces différentes théories pour construire la sienne propre.

La lecture, éclairante, des analyses d'Odon Lottin oriente vers l'étude des grandes oeuvres thomasiennes, à savoir : le commentaire sur les *Sentences*, le *De Veritate*, la *Somme contre les Gentils*, la question 6 du *De Malo* et les deux premières parties de la *Somme de théologie*. Cette sélection est pertinente pour proposer une approche évolutive de la pensée thomasienne.

Odon Lottin et Bernard Lonergan ont, en leur temps, proposé un découpage chronologique en trois périodes. Selon eux, le commentaire sur les *Sentences* serait le premier essai thomasien pour définir la liberté humaine. Le *De Veritate*, la *Somme contre les Gentils* et la *Prima Pars* formeraient un ensemble de textes présentant une conception insuffisante de la liberté. Dans ces textes, Thomas restreindrait la définition de la liberté à une indétermination. Toujours selon Lottin et Lonergan, seules, la *Secundae Pars* et la question 6 du *De Malo* présenteraient une conception aboutie de la liberté. Dans ces deux textes uniquement, le dominicain donnerait une définition positive de la liberté à savoir comme liberté de vouloir. Thomas a-t-il brusquement transformé sa théorie de la liberté ? Ou l'a-t-il modifié progressivement ? Quels impacts ont l'approfondissement des sources aristotéliennes sur cette évolution ?

II. Les étapes de la réflexion thomasienne.

D'emblée, il est apparu que Thomas ne fait pas de la notion de libre arbitre et de la notion de liberté deux notions équivalentes. Dès le commentaire sur les *Sentences*, le concept de liberté apparaît comme un concept construit en intégrant différentes notions. Deux difficultés sont alors apparues. La première difficulté a porté sur la reconstitution du concept de liberté à partir des différentes notions utilisées par Thomas. En effet, la théorie

thomasienne se présente comme arborescence. La seconde difficulté, découlant de la première, a été de limiter l'extension de cette arborescence.

Thomas propose une théorie de la liberté originale. Pour cela, il n'hésite pas à puiser dans diverses sources et, notamment, Augustin, Boèce et Aristote. Ce qu'il doit à Augustin, c'est sa théorie de la volonté. Ce qu'il doit à Boèce, c'est sa théorie du libre arbitre comme libre jugement de la volonté. Ce qu'il doit à Aristote, c'est sa théorie du choix. Mais, Thomas ne se contente pas de reprendre ces théories. Il n'hésite pas à les intégrer dans une unité afin de proposer sa conception personnelle de la liberté.

Au terme de cette étude, j'en suis arrivé à cinq conclusions.

La première conclusion porte sur l'importance du commentaire sur les *Sentences*, trop longtemps minimisée. Thomas présente déjà des réponses innovantes et écarte déjà les théories de ses contemporains qui ne le satisfont pas. De la tradition théologique, Thomas retient que la liberté est fondée sur la possession de l'arbitre, faculté de l'âme inamissible, libre de toute contrainte et de toute nécessité. D'Aristote, il retient que la liberté se fonde sur le choix. En conséquence, le dominicain propose une définition du libre arbitre qui rompt avec la définition théologique classique. Il le définit comme un libre pouvoir de choisir un bien ou un autre. En conséquence, Thomas propose une définition de la liberté qui rompt avec la définition théologique classique. Contrairement à ce que Lottin et Lonergan ont avancé, il propose une définition positive de la liberté. En effet, il dote la volonté de la maîtrise de ses actes. Ainsi, définit-il la liberté comme un pouvoir des contraires, pouvoir naturel, conservé malgré la chute adamique. Mais, Thomas conçoit que pouvoir n'est pas devoir. Il entend la liberté comme l'exercice d'un choix moral, conforme à l'obligation normative causée par l'acte de conscience.

La deuxième conclusion porte sur la rupture apportée par le *De Veritate*. Thomas doit ce changement à une volonté résolue de travailler à partir du *De anima* et de l'*Ethique*. Du *De anima*, le dominicain retient que l'homme est mû par le bien par sa volonté conçue comme une puissance appétitive naturelle. De l'*Ethique*, il retient que l'homme dispose de la liberté de choix. La définition de la liberté qu'il propose est donc fortement marquée par les théories d'Aristote. Mais, Thomas ne néglige pas pour autant la notion d'arbitre. Il apporte même une précision essentielle par rapport au commentaire sur les *Sentences* : « *l'homme est cause pour lui-même en jugeant* ». La nouveauté est essentielle : la liberté ne réside pas dans la seule possession de l'arbitre mais dans son activité. Plus rigoureusement que dans le commentaire sur les *Sentences*, le dominicain définit l'arbitre comme le libre choix de la volonté. Il définit la volonté comme une nature immuablement libre, qui exerce sa libre détermination en

choisissant les moyens en vue d'une fin. Aussi, Thomas définit-il la liberté comme l'exercice d'un libre vouloir et d'un libre choix des moyens en vue d'une fin conçue comme éthique et métaphysique.

La troisième conclusion porte sur la structure étonnante et originale de la théorie de la liberté dans la *Somme contre les Gentils*. Du *De anima*, Thomas retient que l'homme est mû par un désir du bien. De l'*Ethique*, il retient que le jugement de l'intellect permet de causer son mouvement. La transformation est essentielle. Thomas accorde la primauté à l'intellect, faculté qui juge de la conformité du bien appréhendé avec le bien désiré. Ainsi, définit-il l'arbitre comme le libre jugement de l'intellect. Aussi, définit-il la liberté comme un auto-mouvement vers une fin métaphysique fondé sur le libre jugement de l'intellect. Thomas accorde une importance essentielle à la notion d'*operatio*. Il fait de l'homme la cause instrumentale de son acte. Il le dote de sa propre force opérative qui, elle-même, participe à la puissance opérative de la cause première. Ainsi, Thomas définit-il la liberté comme une opération causée par l'homme lui-même.

La quatrième conclusion porte sur la complémentarité des deux premières parties de la *Somme de théologie*. Il n'est pas possible d'avancer, à la suite de Lottin et de Lonergan, que la *Prima Pars* présente une conception insuffisante de la liberté humaine. Dans la *Prima Pars*, Thomas présente l'homme en « *condition de liberté* » ; dans la *Prima Secundae Pars*, il présente l'homme exerçant son acte libre. Il montre, dans cette œuvre, que l'homme est libre de devenir libre, par son choix éthique en vue du bien. Dans la *Prima Pars*, Thomas renoue avec les grandes questions théologiques du commentaire sur les *Sentences*. D'Aristote, il continue de retenir que la volonté est une puissance appétitive naturelle, spécifiée par le bien final. Mais, il admet que la volonté est une puissance spéciale en raison de sa nature rationnelle et de son inclination vers une fin qui lui est propre. Thomas propose une solution innovante, inspirée de Jean Damascène : il identifie la *thélesis* à la volonté et la *boulesis* au libre arbitre. Ainsi, accorde-t-il à la volonté deux actes : vouloir et choisir. Il définit alors le choix comme l'acte de vouloir une chose en vue d'en obtenir une autre. Le choix porte sur les moyens et non sur la fin. Ainsi, Thomas définit-il la liberté comme l'exercice d'une volonté libre.

Dans la *Prima Secundae Pars*, Thomas montre que la liberté consiste dans l'action. De l'*Ethique*, il retient que l'acte libre doit être de plein gré et doit être causé par un principe intrinsèque. Le dominicain définit l'intention de la fin et le choix des moyens comme deux actes propres de la volonté humaine. Ainsi fait-il du choix l'acte d'une volonté désormais conçue comme parfaite. Thomas précise : la volonté possède en permanence en acte une

partie d'elle-même. En tant qu'appétit, elle est en puissance vis-à-vis du bien conçu comme cause finale. Mais elle s'auto-détermine à vouloir les moyens. Ainsi, Thomas définit-il la liberté comme un acte volontaire causé par la volonté qui s'auto-détermine à vouloir les moyens en vue d'une fin qui lui est connaturelle et qui la parfait.

La cinquième conclusion porte sur la centralité de la question 6 du *De Malo* dans l'articulation de la pensée thomasienne. Le dominicain centre sa réflexion sur la notion d'*electio*. Thomas cherche à approfondir une notion due à l'*Ethique* et à justifier sa propre théorie de la liberté de choix face aux attaques de Gauthier de Bruges qui lui reproche de faire de la volonté une puissance passive. L'Aquinate dote la volonté d'un auto-mouvement, sans pour autant en faire une puissance « active », selon l'expression d'Odon Lottin, ou « radicalement active », selon l'expression d'Henri Manteau-Bonamy. Thomas maintient, sous une certaine forme, sa théorie de la passivité de la volonté puisque la volonté, en tant qu'appétit, continue de posséder en l'objet voulu une cause formelle. Aussi, nie-t-il que l'auto-mouvement de la volonté soit un mouvement causé dans sa totalité par la volonté. Thomas prouve la liberté de choix en prouvant la liberté de la volonté. Il reprend et développe la distinction entre la liberté d'exercice et la liberté de spécification, envisagée à partir de la motion par l'objet voulu. La volonté initie l'acte de vouloir et cause un effet qui lui est propre. La nouveauté est essentielle : la volonté, jusque là présentée comme une cause instrumentale, cause seconde de son agir, devient la cause efficiente de son acte. Ainsi, Thomas définit-il la liberté comme l'exercice d'un choix réalisé en vue d'une fin que la volonté peut ne pas vouloir.

III. Les résultats conceptuels.

L'innovation majeure de Thomas est d'accorder de plus en plus d'importance à l'anthropologie aristotélicienne, au *De anima* et à l'*Ethique*. Néanmoins, la théorie thomasienne n'est pas purement aristotélicienne. La connaissance accrue d'Aristote ne se fait pas au détriment de l'utilisation des autorités patristiques et notamment d'Augustin. En effet, Thomas utilise Aristote pour présenter une théorie qui lui semble aussi conforme que possible à la pensée d'Augustin.

Son concept du choix ne correspond pas de manière parfaitement identique à la notion aristotélicienne de l'*electio*. Thomas inclut le choix dans l'acte de plein gré, qu'il nomme volontaire, et en fait un acte de jugement de la volonté. À ce stade de recherches, il resterait à approfondir l'étude des commentaires du *De anima* et de l'*Ethique*, en parallèle avec ceux

d'Albert le Grand, davantage que je ne l'ai fait. Mais, il est néanmoins possible d'affirmer que Thomas conçoit la liberté comme résultant d'actes dont l'homme est la cause et dont il est responsable, que Thomas conçoit la volonté comme une puissance de l'âme spécifiée par le bien défini comme cause finale, que Thomas conçoit le choix comme un choix des moyens en vue d'une fin. Il s'agit de trois constantes inspirées d'Aristote.

Mais Thomas propose, et ce dès le *De Veritate*, une théorie innovante fondée sur la double liberté d'exercice et de spécification : la volonté est libre car elle possède la liberté de l'arbitre qui lui confère la maîtrise de ses actes et la possibilité d'agir ou non, et d'agir ainsi ou autrement. D'Aristote, Thomas retient donc que la volonté est une nature. Mais il n'en fait pas un simple désir ou un simple appétit. De la tradition théologique, il retient qu'elle a le libre arbitre. Il la définit donc comme une puissance des opposés. Thomas définit donc la volonté comme la source de la liberté psychologique et de la liberté morale.

Aussi, Thomas présente-t-il une théorie de la liberté qui, au sens strict, n'est ni déterministe, ni intellectualiste, ni volontariste, ni compatibiliste. Certes, si on isole certains passages de Thomas, sa théorie semble ceci ou cela. Mais ces lectures me semblent trop partielles. Au final, la théorie thomasienne n'est pas déterministe, car le choix est libre de toute contrainte, de toute nécessité et de toute prédétermination. Elle n'est pas intellectualiste, car la volonté est indéterminée et possède la causalité et la maîtrise de ses actes. Elle n'est pourtant pas volontariste, car la volonté, conçue comme une puissance appétitive et naturelle, désire nécessairement un bien qui lui est connaturel et qui la parfait. Mais elle n'est pas davantage compatibiliste, car la volonté peut vouloir ou de ne pas vouloir ce bien connaturel.

En définitive, je présenterai la dernière théorie thomasienne de la liberté humaine comme étant centrée sur la liberté de la volonté. En effet, Thomas affirme que la liberté est une caractéristique inaliénable de l'homme, que la volonté se meut elle-même à vouloir, qu'elle est libre de vouloir ou de pas vouloir le bien, y compris le bien final, qu'elle peut vouloir un bien ou un autre, que l'homme est responsable de ses choix, que l'agir est libre, que l'homme coopère à son salut et que la volonté possède une capacité d'auto-résiliation,

En conclusion, je rappellerai que Thomas accentue sa théorie de la liberté de la volonté. Cependant, il reste dépendant, dans l'ensemble de ses œuvres, d'une réflexion menée à partir du lien raison-volonté et il n'a jamais fait de la volonté un paradigme. Thomas n'en propose pas moins une définition exigeante de la liberté humaine. Il admet une liberté psychologique à la source d'une liberté éthique. La liberté humaine n'est pas liberté

d'indifférence. La liberté est avant tout choix. Mais, Thomas ne définit pas le choix comme un simple pouvoir de choisir un bien ou un autre, mais comme un engagement éthique, en vue d'une fin métaphysique, à savoir, le bien.